



Conflit d'interets

Par **Fifreline76**, le **24/07/2019** à **08:38**

Bonjour,

Je suis membre d'une association loi 1901, et, avec d'autres membres, lors de l'AG, nous avons appris que la propriétaire (privée, via une SCI), est la trésorière de notre association.

Au jour d'aujourd'hui, peut on dire qu'il y a conflit d'interets? Doit elle rester en poste?

Je pose la question aussi parce que la trésorière se prend plus pour une patronne d'entreprise, n'hésitant pas à dicter ses conditions, sans respecter les statuts et le règlement intérieur. Et malheureusement le bureau nous dit de temporiser.... notre asso va mourir si cela continue comme ça !

D'avance merci pour toutes vos réponses

Par **morobar**, le **24/07/2019** à **15:34**

Bonjour,

[quote]

nous avons appris que la propriétaire (privée, via une SCI), est la trésorière de notre association.

[/quote]

A vous lire seuls des locataires peuvent être trésotiers d'une association ?

Vous devriez préciser le conflit d'intérêt en question.

Par **Fifreline76**, le **24/07/2019** à **19:35**

Je me suis peut être mal exprimée, la propriétaire des locaux de notre asso est la trésorière de l'asso...

Par **nihilscio**, le **24/07/2019** à **21:28**

Bonjour,
Il y a conflit d'intérêt pour tout ce qui concerne la location du local mais non pour le reste.

Par **Fifreline76**, le **24/07/2019** à **22:11**

Du coup, je me permets de vous solliciter à nouveau, doit elle rester en poste ? Comment cela se passe t'il? Une AG est prévue pour bientôt, peut elle se représenter? Je cherche l'info mais je ne trouve vraiment rien de précis à ce sujet

Par **nihilscio**, le **24/07/2019** à **22:15**

A moins qu'une clause des statuts lui interdise d'être trésorière, elle est éligible.

Par **Fifreline76**, le **24/07/2019** à **22:16**

Merci de votre réponse, et pour sa rapidité